

Question CC du 24 juin 2019

Taxe sur les grands parkings gratuits

Monsieur l'Echevin,

Je reviens vers vous suite à notre dernière discussion en section sur la taxe sur les grands parkings gratuits.

Comme vous le savez, nous attendons toujours, depuis 2 mois si je m'en réfère à ma première demande au sein de notre Assemblée, la liste des commerces qui vont être impactés par cette taxe et qui n'est actuellement, selon vos dires, pas encore finalisée.

Sans cette liste, nous vous demandons donc clairement sur quelle base vous avez estimé le rendement de cette taxe, inscrit dans votre budget.

D'autre part, vous vous cachez derrière le règlement RGPD pour ne pas nous fournir cette liste. Le principe de base du RGPD, même si nous savons qu'il est très contraignant, est d'empêcher un tiers d'utiliser des informations susceptibles de nuire à l'intéressé, ce qui est juste le contraire de ce que nous recherchons dans le cas présent. En outre, le RGPD est là pour empêcher la diffusion et la « mauvaise » utilisation de données **personnelles**. Nous ne vous avons pas demandé de données personnelles, la simple liste des commerces impactés nous suffira, je pense d'ailleurs que vous l'avez très bien compris.

Sans compter que cette taxe vous embarrasse manifestement au sein-même de votre Collège, sa raison d'être étant d'équilibrer le budget communal, vous utilisez le RGPD pour nous empêcher d'avoir accès à cette liste. Vous pourriez par la suite utiliser ce même motif pour empêcher l'opposition d'avoir accès à certaines données, ce qui entraverait son travail de contrôle du Collège. Ce n'est donc pas une question de détail mais tout simplement de fonctionnement démocratique. A défaut de cette liste, nous vous demandons donc de nous fournir un avis juridique (à demander au moins à 2 juristes) sur cette question et plus précisément sur notre demande, et dans l'attente, de suspendre temporairement l'exécution de la taxe. Inutile de nous répondre que « c'est de la bête opposition » : comment pouvons-nous nous faire une idée complète des conséquences d'une telle taxe sans en connaître l'impact sur les commerces voire de petites entreprises. Que leurs propriétaires soient verviétois ou pas, l'essor de notre ville dépend aussi de l'intérêt des investisseurs...

Je vous remercie pour vos réponses.

Cécile Ozer

Chef de groupe cdH